

DEPARTEMENT DU NORD

REPUBLIQUE FRANCAISE

❖  
Arrondissement  
de VALENCIENNES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2022**

L'an Deux mil Vingt-deux, le 08 décembre, à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune de Quarouble étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DELANNOY, Maire

**Date de la convocation :** 1<sup>er</sup> décembre 2022

**Étaient présents :** BOURGUIN Sylvie, BRONSARD Sophie, DANGREAU Pascal, DELVALLEE Axelle, DELANNOY Jean-Luc, DOCHEZ Philippe, DOCHEZ Vincent, DUBOIS Anne, LACHAUSSEE Sandrine, LIENARD Nathalie, MARIAGE Anne-Sophie, NAMOR Jean-Michel, PORTEMONT Anne-Sophie, RENARD Delphine, TROCHUT Raymond, WANTELLET Jean-Marc

**Absents :** BASOLI Rocco

**Absents excusés :** -

**Excusés avec procuration :** ALGLAVE Florence avait donné procuration à DOCHEZ Philippe, CLIQUET Louis avait donné procuration à LACHAUSSEE Sandrine, GRATTEPANCE Jérôme avait donné procuration à PORTEMONT Anne-Sophie, LELIEVRE Brigitte avait donné procuration à DOCHEZ Vincent, PAW Bernard avait donné procuration à DELANNOY Jean-Luc.

<b><u>Nombre de membres :</u></b>	En exercice :	22
	Présents :	16
	Excusés avec Procuration :	5
	Absents excusés :	0
	Absents :	1
	Votants :	21

**Secrétaire de séance :** DANGREAU Pascal

**Délibération n° :** 2022/45

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°3**

Vu le Code Général des Collectivités Locales ;

Vu la délibération 2022/12 de la Commune de Quarouble adoptant le budget primitif 2022 ;

Vu la délibération 2022/26 de la commune de Quarouble approuvant la décision Modificative n°1

Vu la délibération 2022/34 de la commune de Quarouble approuvant la décision Modificative n°2

**Monsieur le Maire expose ce qui suit :**

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du budget, à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles recettes et dépenses qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du budget.

Ainsi considérant le contexte économique et l'affinement des projets d'aménagement de la garderie et de VRD du sentier de la Bocquillette, il est nécessaire de modifier le budget en section d'investissement comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2313-109 : Bâtiments	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-51 : Réhabilitation Ateliers Municipaux	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-55 : Aménagement Garderie	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-57 : Aménagement Eléuthère Mascart	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2318-109 : Bâtiments	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2318-40 : Cimetière	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2318-47 : VIDEO-PROTECTION	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2318-52 : VRD Sentier de la Bocquillette	0,00 €	45 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>70 000,00 €</b>	<b>70 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>70 000,00 €</b>	<b>70 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Le Conseil Municipal ;  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la délibération modificative n°3 telle que définie ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Le secrétaire de séance  
Pascal DANGREAU



Le Maire,  
Jean-Luc DELANNOY

Certifie le caractère exécutoire de cet acte Compte tenu de sa réception en  
Sous-Préfecture le **- 9 DEC. 2022**  
Sa Publication sur le site Internet de la ville le **12 DEC. 2022**

Le Maire  
Jean-Luc DELANNOY